



# CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 23 Novembre 2020 – 18H30 - MMD

La séance est ouverte.

Le Maire de Saint Jean de la Ruelle constate suite à l'appel nominal, que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

**Le Conseil Municipal,**

Délibération 2020-074	<b>AUTORISE</b> à signer la convention de servitude relative à l'implantation d'ouvrages électriques 29 rue Bernard Million et avenue Pierre Mendès France par Enedis.
Délibération 2020-075	<b>AUTORISE</b> à signer l'avenant n°1 à la convention d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties pour le bailleur social VALLOIRE HABITAT et les Résidences de l'Orléanais.
Délibération 2020-076	<b>AUTORISE</b> à signer l'avenant n°2 du plan de sauvegarde de la copropriété de la Prairie.
Délibération 2020-077	<b>EMET</b> un avis favorable sur les dates proposées pour les ouvertures dominicales 2021.
Délibération 2020-078	<b>APPROUVE</b> la composition de la commission communale pour l'accessibilité.
Délibération 2020-079	<b>DECIDE</b> de sortir de l'actif du budget principal les trois instruments de musique.
Délibération 2020-080	<b>DECIDE</b> d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 600 euros au Groupe d'histoire locale intercommunal Ingré-Saint Jean de la Ruelle.
Délibération 2020-081	<b>DECIDE</b> l'attribution d'une subvention de 240 € aux DDEN.
Délibération 2020-082	<b>DECIDE</b> de verser au club une subvention exceptionnelle d'un montant de 20.000 euros au FCO.
Délibération 2020-083	<b>PREND ACTE</b> du rapport d'activités 2019 du SIRCO.
Délibération 2020-084	<b>PREND ACTE</b> de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021.
Délibération 2020-085	<b>ADOpte</b> la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget principal.
Délibération 2020-086	<b>ADOpte</b> la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe locations immobilières.
Délibération 2020-087	<b>APPROUVE</b> le versement d'une subvention exceptionnelle au SIRCO suite à la crise sanitaire.
Délibération 2020-088	<b>DECIDE</b> d'accorder une subvention de 1500 € au Secours Populaire en soutien à la population sinistrée des Alpes Maritimes.
Délibération 2020-089	<b>APPROUVE</b> la création des emplois permanents

Pour extrait en mairie, le 24 Novembre 2020



Christophe Chaillou  
Président d'Orléans Métropole  
Conseiller Départemental-Maire  
de Saint Jean de la Ruelle